

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

DÉCISION N° AU-19-333 EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° AU-14-367 du 16 décembre 2014 relative à la signature d'un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de la commune durant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 ;

VU l'arrêté municipal n°4937 du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Marc WALCH, 11ème adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT l'évolution de l'assiette de la cotisation d'assurance liée à la variation de la masse salariale brute constatée au titre de l'année 2018 ;

DÉCIDE

DE SIGNER un avenant de régularisation au contrat d'assurance *responsabilité civile* avec la compagnie d'assurance SMACL, 141 avenue Salvador Allende 79031 Niort Cedex 9.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de la prévention, de la sécurité publique, des affaires juridiques et du domaine.

Signé

Marc WALCH

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190910-Imc1H6552H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/09/2019

Date de Publication: 10/09/2019